



REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 14 novembre 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 6

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 9 novembre 2023, s'est réuni le 14 novembre 2023 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de de Lydie CHANEZ, 1^{ère} adjointe et avec Elodie MELET pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Sébastien GUILLAUME, Elodie MELET, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers municipaux absents excusés :

Florent SERRETTE, Joël ALPY, Camille BARBAZ

Elodie MELET a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 19h30.

Objet : Droit de préemption des parcelles de bois ZD 51 et ZD 62

Mme Lydie CHANEZ indique que la Commune est sollicitée dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption forestier à l'occasion de la vente de la parcelle cadastrée ZD51 et ZD62. Par courrier reçu le 11 octobre 2023, M^e ROBELLETT, notaire, a notifié les conditions de vente suivantes :

- Parcelle 331 ZD 51 (contenance de 58 a 50 ca)
- Parcelle 331 ZD 62 (contenance de 1 ha 14 a 60 ca)

au prix de 30 700 €

Ladite parcelle entre dans le champ d'application possible du droit de préemption forestier de la Commune puisqu'elle est contiguë à la parcelle forestière n°50, propriété communale constituée d'un boisement soumis au régime forestier et couvert par le plan d'aménagement actuellement en vigueur. Mais elle ne présente pas d'intérêt pour la Commune.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 039-200057115-20231114-DCM_20231114_21-DE



Vu l'art. L331-22 du code forestier et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à la préemption des parcelles 331 ZD 51 et 62, et d'autoriser Mme la 1^{ère} adjointe à accomplir toutes les formalités liées à cette décision.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,

La 1^{ère} adjointe,
Lydie CHANEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chanez' with a stylized flourish.

